

COMMUNIQUE :

Date : Dimanche 21 janvier 2007 @ 20:42:52 :: **Sujet :** COURRIER du DELEGUE

Suite à une polémique portant sur la publication sur ce site d'un article concernant l'organisation et le fonctionnement des services publics en France, permettez-moi d'apporter quelques éléments.

A titre liminaire, il incombe de rappeler que cet article a été rédigé par un militant UMP de la 6^{ème} circonscription du Bas-Rhin. Lieu de débat et de réflexion, le site permet à chacun de présenter ses conceptions et analyses de la vie politique, sociale ou économique.

Ainsi, l'article publié NE REPRESENTE PAS LA POSITION OFFICIELLE DE L'UMP.

EN AUCUN CAS, L'UMP NE POURRAIT ETRE ENGAGEE PAR CE DERNIER.

Allant manifestement à l'encontre du programme du parti majoritaire, cet article a ainsi été retiré du site.

L'UMP n'envisage en effet aucunement de remettre en cause le droit fondamental qu'est la possibilité de faire grève.

Par ailleurs, l'UMP reste attachée à la représentation syndicale, gage de dialogue social et de réussite économique.

Permettez-moi de rappeler cependant quelques points du projet pour la France défendu par le parti majoritaire.

Conscient de certains dysfonctionnements dans les services publics français, l'UMP envisage de définir un véritable pacte de progrès passé avec les fonctionnaires. Ce dernier serait fondé sur le mérite, l'engagement et la considération.

En outre, rappelant que les services publics sont au cœur des principes républicains et un acteur majeur de l'égalité des chances, l'UMP veillera à ce que ces services soient présents partout en France y compris en milieu rural.

Par ailleurs, il est souhaité une obligation de service minimum garanti en cas de grève.

*Alexis RAPP
Délégué de circonscription.*

Alexis RAPP
- délégué de circonscription -
39 rue Desnouettes 75 015 PARIS Tel : 06 88 11 66 35
alexisrapp@free.fr